



8 novembre 2006

C 25/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 15 novembre 2006)

Présentation de Josée Martin, nouvelle cheffe du Service de la sécurité sociale et de la jeunesse de la Ville de Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite au départ à 100 % du chef du Service de la sécurité sociale au CSR (Centre Social Régional), et au transfert du personnel des écoles au Canton, les deux services se sont trouvés privés de responsables. Les activités des deux secteurs s'étant donc considérablement réduites, leur regroupement a paru indispensable. Dans le cadre de cette réorganisation, un nouveau poste de chef du Service de la sécurité sociale et de la jeunesse a été créé. Mme Josée Martin a été engagée pour diriger cette entité. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} février 2007 et travaillera au taux d'activité de 80 %.

Mme Martin est titulaire d'un master et d'une licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne et de l'Université de Laval au Québec. Elle possède également un brevet fédéral de technicienne en marketing, ainsi qu'un certificat de l'IDHEAP en politique sociale. L'intéressée travaille actuellement à INSOS Suisse (Institutions sociales suisses pour personnes handicapées), où elle occupe la fonction de directrice adjointe.

Mme Martin habite à Savigny, où elle a présidé l'Association des parents d'élèves de Savigny-Forel durant trois ans. Elle possède donc d'excellentes connaissances, tant dans le domaine social que dans celui du parascolaire.

Sa mission à la Ville de Pully consistera à gérer le service, ainsi qu'à apporter un support à la Municipale, pour toutes les questions en rapport avec la sécurité sociale et la jeunesse. Outre celle du personnel administratif de la Sécurité sociale et des écoles, elle aura également la responsabilité des collaborateurs du home-école des Mosses.

La gestion des réfectoires, l'organisation des camps scolaires et de vacances, l'attribution des diverses subventions et aides aux élèves, l'organisation des études surveillées, des transports scolaires et du service médical et dentaire seront ses principales tâches en ce qui concerne le domaine scolaire.

En matière de sécurité sociale, elle devra gérer les subventions allouées par la Commune, l'assistance judiciaire et les subventions pour la santé publique, ainsi que les aides individuelles. La supervision du réseau de mamans de jour, ainsi que la gestion de l'Agence intercommunale d'assurances sociales lui incomberont également.

LA MUNICIPALITE